

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 68
Hebdomadaires régionaux de la Montérégie

Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 3 novembre 2014 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel* par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 20 mai dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était sous la responsabilité du commissaire Louis Déryger.

La commission d'enquête du BAPE conclut que le projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel, dans sa forme actuelle, requiert des renseignements supplémentaires et exige que certains aspects soient bonifiés, au risque d'en retarder la mise en service.

Étant donné que le potentiel de production annuelle moyenne d'énergie estimé ne serait que légèrement supérieur à l'obligation de livraison définie au contrat d'approvisionnement en électricité, le risque financier qui en découlerait justifie que le promoteur valide la vitesse du vent à l'emplacement du projet avant d'investir dans la construction du parc éolien. Une marge de manœuvre serait aussi requise pour garantir la mise en application de certaines mesures d'atténuation nécessitant l'arrêt d'éoliennes. De plus, il importe que ce projet se fasse dans le respect de la volonté des citoyens, d'autant plus qu'il s'agit d'un projet 100 % communautaire. Un référendum à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel permettrait ainsi de connaître réellement le degré d'acceptabilité du projet par l'ensemble des citoyens.

Sur le plan écologique, la commission estime que la présence d'espèces de chiroptères à statut particulier et la menace que représente la maladie associée au museau blanc pour la survie de certaines espèces militent en faveur d'une planification de mesures d'atténuation pouvant aller jusqu'à l'arrêt d'éoliennes aux périodes critiques. De plus, afin de mieux évaluer l'importance des impacts du projet sur le milieu aquatique, le promoteur devrait réaliser, préférablement au printemps, une caractérisation de la faune et de l'habitat pour chacun des cours d'eau au point de traversée.

Par ailleurs, tous les résultats des suivis du projet qui seraient transmis au comité de suivi mis en place par le promoteur devraient être rendus publics et être facilement accessibles aux citoyens. Le promoteur devrait aussi se soumettre aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu 3 séances publiques à Yamaska. En deuxième partie, 2 séances publiques ont permis à la commission d'assister à la présentation de 15 mémoires et d'une opinion verbale. Au total, 24 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITE DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel* par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

[Rapport](#)

[Sommaire du rapport](#)

[Avis et constats](#)

– 30 –

Source : Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 538
alexandre.corcoran-tardif@bape.gouv.qc.ca